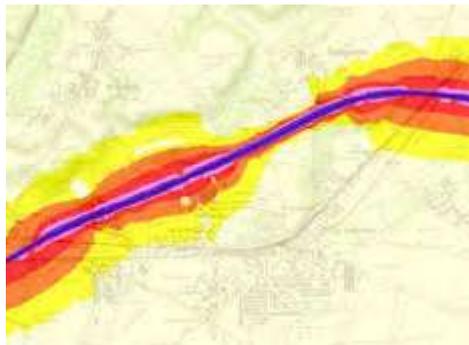


Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de la commune d'Avelin

PPBE

4^{ème} échéance 2024-2029



Projet soumis à la consultation du public
du 30/09/2024 au 29/11/2024

Directive n°2002/49/CE
relative à l'évaluation et à la gestion
du bruit dans l'environnement

SOMMAIRE

1. Infrastructures concernées.....	2
2. Actions entreprises sur les dix dernières années	2
3. Bilan de la consultation du public	2
Annexe	3

1. Infrastructures concernées

Le présent PPBE concerne la voie routière communale dont le nom est la rue de Seclin (la partie de la rue de Seclin comprise entre le rond-point du lieu-dit La Gueule en Fossé et le rond-point vers la rue de Pont à Marcq). Afin d'établir les cartes de bruit stratégiques, la donnée de trafic du classement sonore routier approuvé en 2016 (trafic 2015) a été utilisée. Or, un contournement routier par le département du Nord a été réalisé (D549) et inauguré mi 2014. L'essentiel du trafic, et notamment les camions, passent aujourd'hui par le contournement et non plus par la rue de Seclin à Avelin. La municipalité d'Avelin a d'ailleurs passé toute la rue de Seclin en zone 30 km/h et a interdit les camions, ce qui réduit considérablement le bruit. Afin d'acter la baisse de trafic, un comptage routier a été réalisé du 04 au 17 mars 2024 (en annexe). Elle a relevé un TMJA d'environ 5700 soit un trafic annuel d'un peu plus de 2 millions de véhicules.

Cette voirie n'est donc finalement pas concernée par la réalisation d'un PPBE puisque le seuil réglementaire de trafic annuel est de 3 millions de véhicules.

Sans attendre la directive européenne sur le bruit, la commune s'est engagée dans le développement durable, qui comprend de nombreuses actions contre le bruit, la pollution de l'atmosphère, la pollution lumineuse, la pollution de l'eau et la reconquête de la biodiversité. On peut citer quelques exemples :

2. Actions entreprises sur les dix dernières années

- Pose de panneaux photovoltaïques pour la salle de sports
- Création d'une piste cyclable au Hameau du Croquet
- Création d'une aire de covoiturage
- Plantation d'arbres
- Installation de cuves de récupération des eaux pluviales dans tous les bâtiments municipaux

3. Bilan de la consultation du public

3.1 Modalités de la consultation

En application de l'article R.572-9 du code de l'environnement, la consultation du public se déroule du 30/09/2024 au 29/11/2024 sur le site internet de la commune d'AVELIN.

Le projet de PPBE est mis à la consultation du public par voie électronique sur le site internet de la collectivité.

Une adresse mail mairie@mairie-avelin.fr permet le recueil des observations.

Annexe

Comptage routier réalisé du 04 au 17 mars 2024. Copie sur le site



COMPTAGE 79 RUE DE SECLIN MOBILIS 22 MARS 2024 - Copie.zip